## <u>mazières-en-gâtine</u>

## Un budget maintenu

Le jeudi 6 décembre a eu lieu le conseil municipal à Mazières-en-Gâtine, dans la salle de la mairie.

Loyers 2019 des locatifs et presbytère. Les tarifs augmenteront de 2 % pour la location de la salle socioculturelle, la Maison pour tous, ainsi que le logement de l'ancienne poste et du presbytère. Les associations de la commune continueront de bénéficier, deux fois par an de la gratuité des salles communales.

Indemnité de conseil au trésorier. L'attribution de l'indemnité de conseil par la direction générale des finances publiques de la trésorerie de Coulonge-sur-l'Autize, suivant l'application du tarif, un versement de 445,75 € sera appliqué. Contrat d'assurance des risques statutaires. Le Centre de gestion est chargé de négocier les meilleurs tarifs pour couvrir les risques statutaires des employés, comme les arrêts maladie, décès, accident du travail. Deux régimes étant affiliés par les agents plus de 28 h/semaine par la CLRACL et l'Ircantec pour les agents non-affiliés, un appel d'offre est sollicité, par un volume plus important et ainsi avoir un prix plus attractif pour garantir et couvrir les risques, un contrat est souscrit sur quatre ans.

Matériel de cuisine pour le collège. La commune participera aux achats de matériel de cuisine pour le collège, en remplacement d'un four et de son chariot et de deux plaques à induction. Le département participera à hauteur de 80 %, 20 % pour le collège et 7 % de la somme globale par la commune, total des frais 15.690 €

Les plus et moins-values du marché de la mairie. La situation financière du chantier de la mairie étend des moins values et des plus values, un reste à payer du 28 novembre 2018 de 91.791,50 € HT, dont une moins values réels de 24.459 € HT

Point sur le budget et travaux de voirie. Un budget maintenu, avec un besoin de financement pour financer le reste des travaux à hauteur de 80.798,66 €, sur un budget restant de 7.497,74 €. Un besoin de fond sur un manque au budget investissement de 11.113,91 €, dont une ligne en dépenses imprévues sur le budget de fonctionnement d'un montant s'élevant à 29.439,26 € qui pourra être libéré. Accordé à l'unanimité.

Les travaux de voiries prévus de 2018 à 2019 recevront une enveloppe communautaire de 600.000 €, répartit au prorata, précise Claude Largeau. Un budget total du marché à hauteur de 22.247,78 €, pour les chemins et chaussées communautaire en 2019. D'autres projets sont prévus pour l'année prochaine, programmés au 13 janvier 2019, dont le champ du verger, chemin des Taillés sur des portions de routes en mauvais état.

Les chicanes du département installées provisoirement seront enlevées le 15 décembre, un devis est soulevé devant une réflexion sur la disposition de terre-plein, bordures routières et panneau signalétique.

Questions diverses. Les vœux du maire auront lieu le samedi 5 janvier, dans la salle socioculturelle à partir de 10 h 30. Une présentation et disposition différente pour accueillir le public actif et nonactif de la commune.

